Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale Monsieur F. GUILLAN Y SUAREZ, Fonctionnaire délégué B.D.U. - Direction Urbanisme C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1 B - 1035 BRUXELLES

Réf. DU: 16/PFD/587383 N/Réf.: JMB/UCL-2.358/s.596

Annexe: 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le fonctionnaire délégué,

Concerne:

UCCLE. Rue de Verrewinkel, de 3 à 96, entre l'entrée du Lycée Français et l'entrée du

parc de la Sauvagère, au-dessus de la ligne de chemin de fer n°124.

Construction d'une passerelle cyclo-piétonne au-dessus de la ligne de chemin de fer n°124 (Schaerbeek – Hal), aménagement de la voirie de l'entrée du Lycée Français à l'entrée du parc de la Sauvagère, abattage de 24 arbres et replantation de 25 arbres.

Avis de la CRMS.

(Dossier traité par Mme Sophie David).

En réponse à votre demande du 8/11, réceptionné le 8/11/2016, nous vous communiquons *l'avis défavorable* émis par notre Assemblée en sa séance du 30/11/2016.

Le projet

La demande concerne la construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes accolée au pont en maconneries de briques existant pour franchir la ligne de chemin de fer. Ce pont de 1927, appartenant à Infrabel, est situé dans la zone de protection du parc de la Sauvagère. Trop étroit, il ne permet pas une sécurité optimale pour les automobiles, piétons et cyclistes qui se le partagent. La passerelle projetée serait construite en métal (peint en gris clair), sur une structure en béton (poutre précontraint) non visible reposant sur des pilotis en béton. Le revêtement serait en bois. La jointure entre la joue latérale de son tablier et la maçonnerie extérieure du pont de 1927 serait assurée par des joints souples et des ancrages chimiques. De part et d'autre de la passerelle, de nouveaux aménagements d'espaces verts seraient prévus : intégration de bancs, de tables, d'un amphithéâtre, de rochers et de cailloux, de revêtements de sol colorés avec jeux graphiques pour accentuer les nouveaux cheminements, etc. Ces aménagements végétaux seraient prolongés sur la passerelle, dans des bacs à plantes délimités par une haute balustrade de métal et d'acier inoxydable. Cette balustrade dépasserait la hauteur d'une personne debout et empêcherait donc, pour partie, la vue des abords vers le pont, et inversement. Il est en outre prévu de mettre en œuvre une large palette de végétaux. Le projet s'accompagne également d'un plan d'éclairage (éclairage LED, éclairage au sol, éclairage d'ambiance) mettant l'accent sur la biodiversité projetée du lieu.

L'avis de la CRMS

La CRMS est consciente des problèmes de circulation et de sécurité liés à l'étroitesse du pont existant. Elle valide donc et encourage le principe de création d'un cheminement distinct pour les piétons et cyclistes afin de désengorger le pont qui deviendrait alors à usage unique des automobiles. Par contre, la CRMS n'est pas favorable à la forme du projet tel que présenté. En effet, celui-ci n'exploite pas suffisamment les qualités intrinsèques du pont ancien. Ce pont constitue un élément patrimonial fort dans le paysage (qui lui justifie notamment d'être repris dans la zone de protection du parc de la Sauvagère) : il convient d'en tenir compte et de le valoriser dans le projet.



En outre, le projet a des incidences sur une partie des fondations du pont ancien, sans que les conséquences structurelles n'aient été évaluées.

Ainsi, la CRMS demande d'étudier un projet plus sobre qui tienne compte de la valeur patrimoniale du pont ancien et permette d'assurer sa visibilité (sur ses deux faces) tant à partir de la voirie côté Lycée Français que côté parc de la Sauvagère. Pour ce faire, la passerelle devrait se distancer du pont et être traitée avec une structure légère et sobre qui ne concurrence pas avec l'ouvrage ancien. Les plantations et la haute grille à maille sur le pont devraient être abandonnées. Le franchissement de la ligne de chemin de fer ne justifie pas de verdurisation. Celle-ci pose d'ailleurs des questions de viabilité et d'entretien des plantes. En outre, cela alourdit les contraintes de charge (poids de la terre), ce qui influe sur le dimensionnement des éléments structurels. Par ailleurs, la CRMS s'interroge sur le choix du bois pour le revêtement de la passerelle : il s'agit d'un matériau qui peut s'avérer glissant en cas de pluie et de gel. Peut-être l'implantation de la passerelle de l'autre côté du pont devrait être envisagée; cette solution ayant moins d'impact sur la lisibilité du pont.

La CRMS demande également de simplifier et rationnaliser les choix des tracés, matériaux, végétaux, et types d'éclairage proposés aux abords de la passerelle. La trop grande diversité d'éléments rend la lecture du paysage confuse et complique les gestions et entretiens (et coûts y liés). La CRMS suggère une mise en œuvre plus simple et sobre avec des cheminements plus clairs, une palette végétale plus facile à entretenir et un échantillonnage d'éléments divers moins grand.

La CRMS demande également que lui soient précisés certains éléments qui semblent manquer dans la demande et ne lui permettent dès lors pas d'émettre un avis :

- La demande mentionne le réaménagement des abords le long de la clôture du Lycée Français avec un mur de sécurité anti-terrorisme. Ces données ne figurent pas sur les plans de réaménagement des abords du pont;
- La relation entre le cimetière et le parc n'est pas abordée. Une meilleure accessibilité au cimetière devrait être intégrée au projet.

De manière générale, la CRMS demande d'étudier une proposition plus simple et sobre qui tienne compte de la valeur patrimoniale du pont.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués,

A. AUTENNE Secrétaire M.-L. ROGGEMANS Présidente

Copie à : B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz

B.D.U. – D.U. : Mme S. David